

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Lucien BRENOT	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Michel ROTGER	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Rémi DELATTE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**  
**Délégation des Aides à la pierre : avenant de fin de gestion**

A l'instar de neuf des régions françaises, les services de l'Etat ont annoncé pour la Bourgogne l'application de la réserve nationale concernant la dotation pour le logement à loyer modéré PLUS et PLAI.

Eu égard à la déclinaison infra-régionale, cette mesure affecte, à une hauteur de 13,25%, l'enveloppe déléguée au Grand Dijon en début d'année : pour mémoire, 1 757 500 € pour le financement de 475 PLUS et 170 PLAI.

La dotation déléguée par l'Etat s'élève par conséquent à 1 524 461,75 €, hors dotation spécifique dédiée à l'opération de reconstruction du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Sadi Carnot d'un montant de 987 767 €.

Cette réduction a pour conséquence de modifier le contenu programmatique de certaines opérations, notamment la répartition entre les types de financement.

De ce fait, le Grand Dijon aurait capacité à financer, au titre de sa Délégation 2011, 475 PLUS et 147 PLAI, représentant respectivement 100% et 86% des objectifs initiaux.

Il est précisé également que l'objectif de 175 logements à loyer modéré PLS est porté à 250 compte tenu des agréments disponibles, permettant notamment de financer deux EHPAD dont les dossiers de demande de financement ont été déposés.

La Délégation 2011 pour l'habitat à loyer modéré, dans ses moyens financiers délégués et ses objectifs recalibrés en conséquence, doit faire l'objet d'un avenant de fin de gestion tels qu'annexé à la présente délibération.

Vu l'avis du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant de fin de gestion relatif à la Délégation 2011 de gestion des aides à la pierre pour le logement du Grand Dijon, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **de dire** que les crédits de paiement délégués par l'Etat pour l'habitat locatif public correspondant aux engagements financiers effectifs de l'exercice 2011, seront inscrits en recettes et en dépenses dans le budget communautaire pour les exercices successifs ;
- **de souligner** que la réduction d'enveloppe, telle qu'opérée par l'Etat, induit une réduction de la programmation PLAI impactant notamment la programmation des communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU et remettant en cause, pour l'année, les objectifs définis dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2009-2014 et traduits contractuellement dans la convention de Délégation 2010-2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de ses dispositions.

**Avenant de fin de gestion relatif  
à la Délégation 2011  
de gestion des aides à la pierre  
pour le logement**

**Entre :**

**La Communauté de l'agglomération dijonnaise**, représentée par  
Monsieur François REBSAMEN, Président,  
ci-après dénommée le Grand Dijon,

**et**

**L'État**, représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la Région Bourgogne,  
Préfet du Département de la Côte d'Or,

Vu la convention-cadre initiale signée le 18 août 2010, entre le Grand Dijon et l'État, relative à la délégation de gestion 2010-2015 des aides à la pierre pour le logement et notamment son article I-2-3 ;

Vu la répartition en Comité Administratif Régional (CAR) des enveloppes d'autorisations d'engagement (AE) 2011 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 avril 2011 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 à la convention-cadre 2010-2015 de délégation de gestion des aides à la pierre pour l'année 2011 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention-cadre initiale du 18 août 2010 relatif à l'année 2011 signé le 2 août 2011,

Vu la délégation ministérielle de crédits exceptionnels pour l'hébergement en date du 3 novembre 2011 ;

Vu l'avenant n°2 relatif à la Délégation 2011 du Grand Dijon, signé le 23 novembre 2011, intégrant la dotation Etat spécifique d'un montant de 987 767 € dédiée à l'opération de reconstruction du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Sadi Carnot

Vu la répartition des dernières autorisations d'engagement (AE) 2011 intervenue en fin d'exercice ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 décembre 2011 relatif à l'avenant de fin de gestion pour l'année 2011 ;

## Il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1er :**

Les articles B1 et B2 de l'avenant annuel initial 2011 relatif à la répartition des moyens mis à la disposition du Grand Dijon par l'Etat sont modifiés de la façon suivante :

**B 1** – Pour 2011, l'enveloppe de droits à engagements est fixée à **4 326 942,75 €**.

**B 2** – L'enveloppe déléguée pour le logement public à loyer modéré est ramenée à **2 512 228,75 €** dont :

- 987 767 € correspondant à la dotation Etat spécifique dédiée à l'opération de reconstruction du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Sadi Carnot,
- 1 524 461,75 €, au lieu de 1 757 500 € initialement prévus, conformément aux dernières autorisations d'engagements (AE) 2011 distribuées par l'Etat pour le logement locatif social, soit une baisse de 13,25 %.

Il est précisé que l'enveloppe financière pour l'habitat ancien privé ancien est inchangée.

### **Article 2 :**

Parallèlement, les objectifs quantitatifs définis dans l'avenant n°1 de 2011 à l'article A – 1, sont révisés de la façon suivante :

#### **A1-a)**

L'objectif de 645 logements PLUS-PLAi est ramené à un objectif de 622 logements répartis comme suit :

- 147 PLAi
- 475 PLUS.

#### **A1-b)**

L'objectif de 175 logements à loyer modéré PLS est porté à 250 agréments, permettant notamment de financer deux EHPAD dont les dossiers de demande de financement ont été déposés.

### **Article 3:**

Le présent avenant de fin de gestion relatif à la Délégation 2011 des aides à la pierre du Grand Dijon fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

### **Visa CFD du**

Le Préfet de la région Bourgogne,  
Préfet de la Côte d'Or

A Dijon, le

Le Président de la Communauté de  
l'agglomération dijonnaise,

**Pascal MAILHOS**

**François REBSAMEN**